

# LE CONTROLE DE BRANCHEMENT

## EAUX USEES, EAUX PLUVIALES

REGIE DE  
L'ASSAINISSEMENT  
LES MONTS  
D'AUNAY



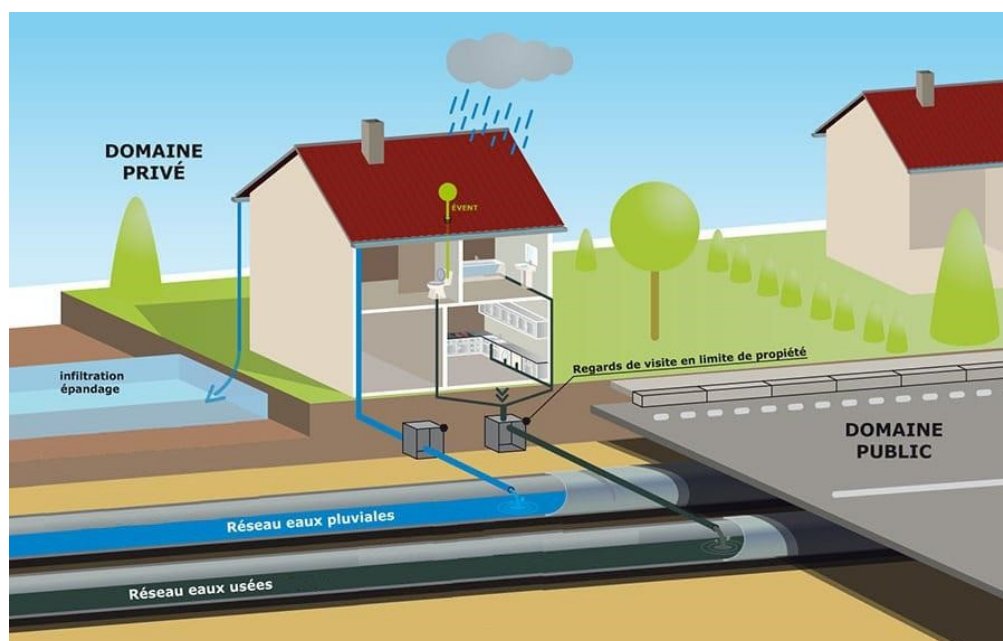
L'amélioration de la qualité des réseaux d'assainissement constitue un enjeu majeur pour préserver les cours d'eau de notre territoire. En contrôlant les branchements d'assainissement collectif, la régie de l'assainissement de Les Monts d'Aunay s'assure que votre installation n'engendre pas de risques sanitaires et environnementaux. Notre équipe vous accompagne dans vos démarches en cas de non-conformité de votre branchement.

### QU'EST-CE QU'UN BRANCHEMENT CONFORME ?

- Une bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales en partie privative.
- Le raccordement des eaux usées privatives au réseau d'eaux usées collectif via une boîte de branchement accessible dédiée à votre habitation.
- Des réseaux étanches et accessibles facilement (regards en pied de gouttière, regards ou tés de visite aux changements de direction).
- La vidange des anciens ouvrages par un opérateur agréé et leur suppression, comblement ou désinfection.

Votre installation intérieure ne cause pas de nuisances et permet un entretien aisé :

- Traitement correct des eaux usées à la station d'épuration.
- Pas de dysfonctionnement provoqué du réseau collectif ou de pollution du milieu naturel.



### BRANCHEMENT NON CONFORME : QUEL EST LE PROBLEME ?

- Eaux usées raccordées au réseau d'eaux pluviales ou au fossé
  - ☞ pollution du milieu naturel puisque le réseau d'eaux pluviales aboutit à un cours d'eau.
- Eaux pluviales raccordées au réseau d'eaux usées
  - ☞ en cas de pluies, provoquant des pollutions par débordement direct au milieu naturel ou la dégradation de l'efficacité du traitement de la station d'épuration.
- Raccordement des eaux usées de l'habitation par une ancienne fosse non vidangée
  - ☞ installation potentiellement dangereuse pour le personnel ou pour les ouvrages (eaux septiques, corrosives), risque sanitaire par exfiltration des produits de la fosse dans le terrain.
- Raccordement non étanche des eaux usées sur la boîte de branchement
  - ☞ infiltration d'eaux de nappe et engorgement du réseau.

### POURQUOI LE CONTROLE EST-IL IMPORTANT ?

- Assurance de la bonne mise en œuvre de votre installation par votre artisan.
- En cas de vente, information de l'acheteur sur le raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement (demande régulière du Notaire).
- Orientation des travaux à réaliser en cas de branchement non conforme.



## QUI REALISE LE CONTROLE DE BRANCHEMENT ?

Les agents de la régie de l'assainissement de Les Monts d'Aunay.

## EST-IL OBLIGATOIRE ?

**OUI**, en vertu de l'article L 1331-4 du Code de la Santé Publique.

## QUAND DOIT ETRE REALISE LE CONTROLE DE BRANCHEMENT ?

- Lors de tout nouveau raccordement au réseau public d'eaux usées (opération réalisée avant remblaiement pour permettre en cas de problème de corriger les défauts avant les travaux de finition).
- A l'initiative de la régie de l'assainissement de Les Monts d'Aunay, sur les installations existantes situées dans des zones à enjeux ou dans des secteurs de travaux publics.

**Contact à prendre auprès de la régie de l'assainissement de Les Monts d'Aunay pour convenir d'un rendez-vous de contrôle.**

## COMMENT SE DERoule LE CONTROLE ?

- Test au colorant ou à l'eau claire de l'ensemble des évacuations de l'habitation
- Vérifications des raccordements des eaux pluviales
- Vérifications de la mise hors service des éventuelles anciennes installations
- Contrôle des parties communes pour les appartements.
- Tests éventuels à la fumée.

Durée : de 30 min à 1h en moyenne

## COMBIEN COUTE LE CONTROLE ?

### Gratuit :

- Lors d'une extension de réseau si raccordement réalisée en domaine privé dans les 2 ans après la mise en service du réseau et si ouvrages non recouverts.
- Si réalisé à l'initiative de la régie de l'assainissement de Les Monts d'Aunay
- Lors d'une remise en conformité

### Payant (prix fixé chaque année par délibération du conseil municipal)

- En cas de vente
- Si canalisations recouvertes

## QUEL EST LE RESULTAT DU CONTROLE ?

Transmission d'une attestation listant chaque point d'eau contrôlé, la situation du raccordement et les travaux éventuels à réaliser.

## EN CAS DE NON CONFORMITE QUE FAIRE ?

- Remise en conformité obligatoire de votre installation dans l'année.
- Travaux de mise en conformité à la charge du propriétaire.
- Conseils techniques de la régie de l'assainissement de Les Monts d'Aunay

La Régie de l'Assainissement  
Les Monts d'Aunay

02 31 25 45 27

Mairie d'Aunay sur Odon  
Place de l'Hotel de Ville  
14260 LES MONTS D'AUNAY

[eau-assainissement@lesmontsdaunay.fr](mailto:eau-assainissement@lesmontsdaunay.fr)

